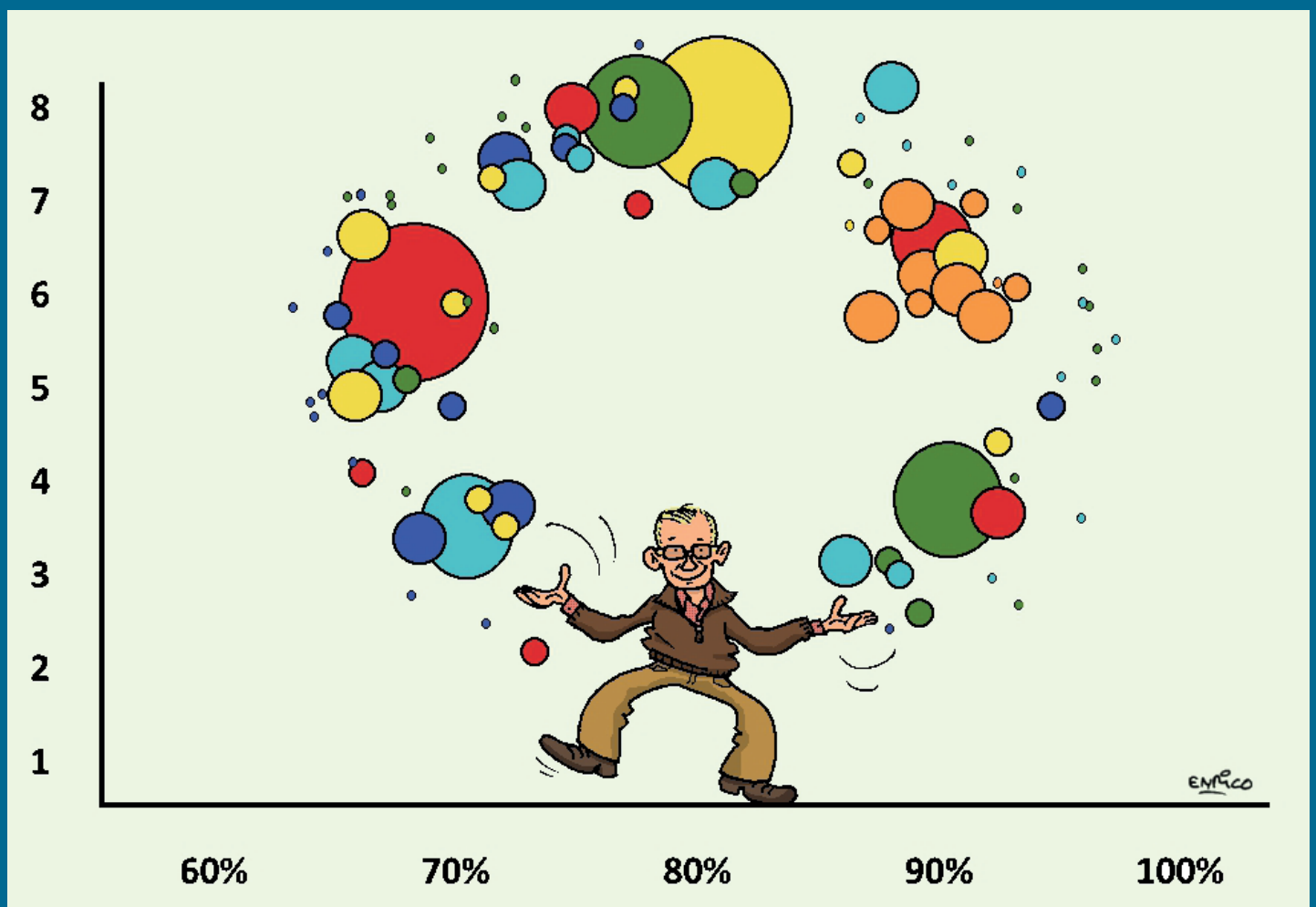


SWISS STATISTICAL SOCIETY

www.stat.ch





thomas.holzer@bern.ch

Liebe Statistikerinnen und Statistiker

Postfaktisches Wissen, alternative Fakten und fake News sind in heutzutage in aller Leute Munde. Um Fakten und Wissen geht es auch in diesem Bulletin. Einer, der zeitlebens versuchte, auf sehr anschauliche und auch unterhaltende Art mit Fakten Wissen zu vermitteln, ist nicht mehr. Unser Präsident, Marcel Baumgartner, würdigt in seinem Nachruf den grossen Hans Rosling. Sein Wirken finden Sie auch unter www.gapminder.org. Ich kann ihnen die animierten Bubble Charts oder die Videos von Hans Rosling nur empfehlen.

Dass Wissen oder Halbwissen oder die Wahrnehmung beeinflusst werden können, davon handeln auch die Kolumnen von Frédéric Schütz von der Uni Lausanne. Er ist als Wissenschaftsjournalist unter anderem auch für Le Temps tätig, wo die Kolumnen erstmals erschienen sind.

Die Produktion von verlässlichen Daten und Informationen ist gerade in der Diskussion um fake News und postfaktisches Wissen für die öffentliche Statistik von zentraler Bedeutung. Eine wichtige Erfordernis ist hierfür die in der Charta der öffentlichen Statistik der Schweiz geforderte fachliche Unabhängigkeit der Statistikstellen. Der Ethikrat hat sich eingehend mit der Thematik befasst und lässt uns an seinen Empfehlungen teilhaben.

Last but not least möchte ich Sie daran erinnern, dass der Call for Abstracts für die Tage der öffentlichen Statistik 2017 noch bis am 18. April läuft. Die Tage finden am 20. und 21. November in der Kartause Ittingen im Kanton Thurgau statt.

Ich wünsche Ihnen eine spannende Lektüre!

Thomas Holzer

Chères statisticiennes, chers statisticiens,

Diffuser des connaissances et faits ainsi que de vraies ou fausses informations est maintenant monnaie courante. Dans nos bulletins, nous nous efforçons d'ailleurs de rapporter avec précision de nouvelles informations et connaissances évidemment véridiques. Le statisticien qui s'est évertué pendant toute sa carrière à transmettre d'une manière vivante et ludique des informations pertinentes sur notamment la situation et l'évolution du monde dans lequel nous vivons nous a malheureusement quittés tout récemment. Je nomme Hans Rosling dont notre président, Marcel Baumgartner, relève dans son article le travail de longue haleine qu'il a accompli. Vous en trouverez une partie à l'adresse www.gapminder.org. Tout statisticien ne peut que recommander les graphiques à bulles animées ou des vidéos de Hans Rosling, notamment celles réalisées dans le cadre du TED. Nous l'avions d'ailleurs invité aux Journées Suisses de la Statistique qui s'étaient déroulés il y a quelques années à Genève.

Depuis quelques années, Frédéric Schütz, outre son activité à l'Université de Lausanne, écrit régulièrement des rubriques dans « Le Temps ». Dans la chronique que nous rapportons, il se propose notamment de mettre en évidence les difficultés que l'on peut rencontrer dans la compréhension et dans l'interprétation des résultats statistiques, comme par exemple, lors d'une votation, dans des études médicales, dans la manière de communiquer à l'aide de graphiques ou encore dans l'utilisation de températures moyennes en climatologie. À méditer après lecture !

La production de données et d'informations fiables occupe un rôle important dans la statistique publique. Dans le dernier article du bulletin, vous trouverez les recommandations du Conseil d'éthique concernant l'indépendance professionnelle des services de statistique.

Pour conclure, je me permets de vous rappeler que le dernier délai pour l'envoi des résumés des Journées suisses de la statistique publique 2017 est fixé au 18 avril 2017. Elles auront lieu le 20 et 21 novembre dans le bucolique Kartause Ittingen qui se situe dans le canton de Thurgovie.

Bonne lecture à tous !

Thomas Holzer

Nachruf auf Hans Rosling / Hommage à Hans Rosling

Marcel Baumgartner (Präsident SSS)

Hans Rosling hat uns am 7. Februar 2017 verlassen. Er wird für immer die Person sein, die uns gezeigt hat, wie man Daten sprechen lässt.

Armin Grossenbacher, Freund von Hans und Autor des Blogs «Blog About Stats» (blogstats.wordpress.com), hat mir dies geschrieben:

«Fordernd und bereichernd, so war eine Begegnung mit Hans Rosling. Seine Forderung an die öffentliche Statistik war eindringlich und Voraussetzung für sein aufklärendes Wirken: dass die statistischen Daten offen für alle sein sollen. Hier sah er Erfolge. Bereichernd war und ist, wie er diese Daten verbunden mit einer Botschaft vermittelte. Mit innovativen, präzisen, unterhaltsamen und immer sehr persönlichen Präsentationen klärte er auf über erfolgte und wünschbare Entwicklungen. Hier war er Realist bezüglich seiner Wirkungsmöglichkeit und doch immer Optimist. Bleibend ist für mich, wie er mit Zahlen sehen lehrte – eine ständige Herausforderung für die öffentliche Statistik.»

Frédéric Schütz, Statistiker an der Universität Lausanne und Wissenschaftsjournalist, hat diese Worte für Hans:

«Alle Statistiker wissen, dass Daten spannend sein können; aber sie vergessen leicht, dass dies nur dann der Fall ist, wenn die Daten auch effektiv kommuniziert werden. Alle, welche eine Präsentation von Hans Rosling gesehen haben, sei es in Fleisch und Blut an den Schweizer Statistiktage vor ein paar Jahren oder durch seine Videos, erinnern sich an seine Gabe, den Daten Leben einzuhauhen, zu animieren, aus ihnen leidenschaftliche Geschichten abzuleiten, und uns damit auch zu helfen, die Welt zu verstehen. Und als noch niemand von «Opendata» sprach, insistierte Rosling auf die Wichtigkeit, dass alle Zugriff auf die Daten haben sollten. Es ist nur schwer zu glauben, dass die ersten Videos schon älter als 10 Jahre sind, da die Botschaft von Rosling immer noch so aktuell ist.»

Ich hatte die grosse Ehre, Hans Rosling persönlich zu treffen. Es war in Genf im Jahr 2009, mit Armin, Frédéric und mehreren hundert Personen, die an den Schweizer Statistiktage teilnahmen. Wir hatten ihn für eine Key Note am Freitagvormittag eingeladen. Er kam direkt von München, und wir hatten alle Angst, dass der Flug Verspätung haben könnte. Aber er kam pünktlich! Wir haben ihm seinen langen Zeigestock aus Holz gegeben, den er immer an Stelle eines Laserpointers verwendete und dabei vergessen, die Qualität des Beamers zu kontrollieren. Wir waren in einem grossen und breiten Saal mit zwei riesigen Lein-

Hans Rosling nous a quittés le 7 février 2017. Il restera à jamais un exemple à suivre pour nous tous qui cherchons à faire parler les chiffres.

Armin Grossenbacher, ami de Hans et auteur du blog «Blog About Stats» (blogstats.wordpress.com) m'a écrit ceci:

«Stimulante et enrichissante: ces mots décrivent une rencontre avec Hans Rosling. Son appel à la statistique publique était insistant et reflétait l'exigence dans son travail éducatif: que les données statistiques soient accessibles à tous. Dans ce domaine, il a eu du succès. Ce qui était et qui est toujours enrichissant est la façon dont il associait les données à un message. Avec des présentations innovantes, précises, divertissantes et toujours très personnelles, il exposait son point de vue sur des développements effectués et souhaitables. Dans ce domaine, il était réaliste par rapport à sa capacité d'impact et restait toujours optimiste. Ce qui va rester, pour moi, c'est sa façon d'enseigner, de voir avec les chiffres – un défi constant pour la statistique publique.»

Frédéric Schütz, statisticien à l'université de Lausanne et journaliste scientifique, a ces mots pour Hans:

«Tous les statisticiens savent que des données peuvent être passionnantes; mais on a tendance à oublier qu'elles ont peu d'intérêt si elles ne sont pas communiquées de manière efficace. Tous ceux qui ont vu une prestation d'Hans Rosling, que ce soit en chair et en os comme à la conférence de la SSS il y a quelques années ou en vidéo, se souviennent de sa capacité à rendre les données vivantes, les animer, leur faire raconter des histoires passionnantes et à nous permettre de comprendre le monde. Et alors qu'on ne parlait quasiment pas d'Opendata», Rosling insistait sur l'importance de pouvoir accéder aisément aux données. Difficile de croire que ces premières vidéos ont déjà plus de 10 ans, alors que le message de Rosling est tellement d'actualité.»

J'ai eu l'immense honneur de pouvoir rencontrer personnellement Hans Rosling à Genève en 2009, avec Armin, Frédéric et plusieurs centaines de participants aux journées suisses de la statistique. Nous l'avions invité comme key note le vendredi matin. Il venait de Munich le matin même, et nous avions peur que l'avion ait du retard. Mais rien de tel! On lui a donné son bâton en bois pour remplacer le pointeur laser et nous n'avions naturellement pas contrôlé la qualité du beamer: c'était

wänden. Und der Kontrast des Beamer war nicht richtig eingestellt: Man konnte das Jahr hinter den «Bubbles» auf seiner Graphikanimation nicht lesen. Ein paar Minuten Panik ... und dann eine Stunde Leidenschaft, «Bubbles everywhere», ein Aufruf um den Zugriff auf die Daten für möglichst alle zu ermöglichen, Rosling pur. Ausgezeichnet!

In meiner Arbeit hatte ich oft die Gelegenheit, mein Interesse für die Datenvisualisierung mit jemandem zu teilen. In meiner Präsentation spielt Hans natürlich eine tragende Rolle. Ich zeige einen Ausschnitt von seiner TED- Konferenz im Jahr 2006, wo er die Blase von Bangladesh verfolgt. Ich habe die Präsentation jetzt schon so viele Male gesehen, aber es ist trotzdem jedes Mal magisch. Und ich liebe es natürlich, das Publikum zu beobachten, das all dies zum ersten Mal sieht. Wenn ich dann in Malaysia oder den Philippinen präsentiere, beides Länder mit einer sehr schnellen Entwicklung (wir wissen dies dank Hans Rosling), dann ist das wirklich eindrucklich.

Sein Sohn, Ola Rosling, hat einige Tage nach Hans' Tod die folgende Hommage eines Schwedischen Journalisten publiziert, und gesagt, dass wir seinen Vater so in Erinnerung behalten sollten:

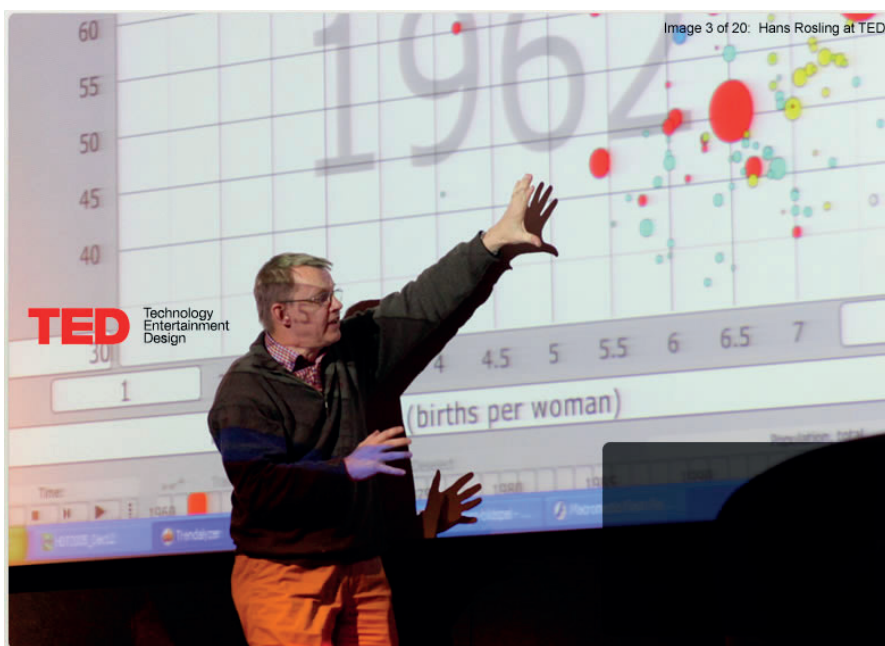
une grande salle, avec deux écrans vraiment géants. Mais voilà: le contraste du beamer était mal réglé, on ne distinguait pas l'année derrière les bulles lors de l'animation de son graphique. Quelques minutes de panique ... puis une heure de passion, des bulles qui bougent dans tous les sens, des incitations à enfin libérer les données, du pur Rosling. Extraordinaire!

Dans mon travail, j'ai eu la possibilité de partager ma passion pour la visualisation de données. Dans ma présentation, Hans tient naturellement un rôle primordial: je montre un extrait de sa conférence TED de 2006, où il «poursuit» la bulle du Bangladesh. Je l'ai vu des dizaines de fois, mais c'est à chaque fois magique, et j'adore observer le public qui la découvre pour la première fois. Et si ceci a lieu en Malaisie ou aux Philippines, des pays qui ont eu un développement très rapide (on le sait grâce à Hans Rosling), c'est particulièrement touchant.

Son fils, Ola Rosling, a publié l'hommage suivant d'un journaliste suédois quelques jours après la mort de son père, et il souhaiterait que nous nous rappelions de son père de cette façon :

<http://www.sydsvenskan.se/2017-02-13/this-is-how-we-let-hans-rosling-rest-in-peace>

«We hold our destiny in our own hands.»



Quelques pensées qui touchent de thèmes statistiques

*Frédéric Schütz schutz@mathgen.ch
Statisticien au SIB Institut Suisse de Bioinformatique et
à l'Université de Lausanne*

Votes aléatoires

Publié dans Le Temps du mercredi 18 mars 2015

Une fois qu'un enfant a appris à compter au delà de 1000, il comprend vite qu'il arriverait sans difficulté, s'il en avait le temps, à énumérer la suite au moins jusqu'au million. On peut donc se demander pourquoi, alors que la tâche semble facile, les scrutateurs obtiennent des résultats différents à chaque recomptage des bulletins de vote d'un scrutin – un problème qui n'est pas spécifique à une votation en particulier (telle que celle du 8 mars 2015 concernant la Loi sur la Police genevoise, qui a donné lieu à un recomptage des bulletins) mais qui apparaît dans toute opération de vote

Au final, compter des objets correctement n'est pas si facile, et ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé : selon un ancien responsable de dépouillements électoraux, on peut mettre en place toutes les mesures possibles (comptages multiples, aides électroniques, ...), il reste toujours environ une erreur sur 10'000 bulletins qu'on ne sait pas éliminer – et on parle ici uniquement d'erreurs de comptage, sans prendre en compte les controverses liées à l'interprétation de bulletins peu clairs ou potentiellement nuls. Ce chiffre, 0.01 %, n'est pas inconnu : il a déjà été cité dans d'autres contextes comme un taux d'erreur qu'on ne peut pas améliorer dès le moment où une opération manuelle est présente. Même pour une activité supposée être de routine, telle que la détermination du groupe sanguin d'un patient, on observe plus d'erreurs que ce seuil très faible.

Quand le résultat d'une votation est très serré, on quitte ainsi le domaine des certitudes pour entrer dans celui du hasard, généralement associé aux aléas des sondages plutôt qu'aux opérations de vote. Si un recomptage donne un résultat opposé au premier résultat, un troisième recomptage sera généralement organisé, et au final, la décision finale sera prise « au meilleur des trois manches ». Au lieu de ça, le journaliste scientifique Charles Seife a proposé une solution radicale : dans un tel cas, on devrait tirer le résultat à pile ou face. Au moins, le caractère aléatoire du résultat serait explicite plutôt que

de vouloir donner l'apparence d'un processus rigoureux et exact – ce qu'un décompte de vote n'est pas.

Exactement 231 morts

publié dans Le Temps du mercredi 3 juin 2015

Le compte est précis : selon une étude parue en mars 2015 dans la revue *Pharmacoepidemiology and Drug Safety*, 231 personnes seraient décédées en France en 2012 des suites de l'utilisation d'un anti-nauséeux, la dompéridone. Vendu en pharmacie (sans ordonnance, en Suisse) sous le nom motilium, ce médicament déjà connu pour des effets secondaires sur le coeur causerait ainsi jusqu'à 8 fois plus de décès que ce qui avait été estimé précédemment.

Mais le diable est dans les détails. Les auteurs de cette étude n'ont pas compilé les dossiers médicaux des quelques 3 millions de consommateurs français de ce médicament en 2012, identifiant ainsi 231 victimes de la dompéridone. Ils n'ont pas non plus examiné un échantillon de quelques décès rapportés par des médecins pour estimer le nombre total de victimes, à la manière d'un sondage. En fait, les chercheurs n'ont pas observé un seul cas de décès lié à ce médicament : ils ont extrapolé le nombre de victimes en combinant des estimations du risque de mort subite en France, de l'exposition de la population à la dompéridone, et des risques liés à ce médicament mesurés dans d'autres pays. Le décompte final ne contient aucune « vraie victime » – uniquement des « morts statistiques », comme les a décrits le site internet d'information médicale atoute.org.

L'utilisation d'une telle méthode d'estimation est légitime : quand un effet secondaire est aussi rare qu'ici (moins d'un cas sur 10'000), il est difficile de le détecter en utilisant les outils habituels, tel qu'un essai clinique. Mais il est alors nécessaire d'accepter les limitations qui en découlent : utiliser une méthode approximative donnera toujours une conclusion approximative, pas un chiffre précis à une unité près. Et ce d'autant plus lorsque ce résultat est basé sur des données mesurées dans différents pays, comme c'est le cas ici, donc dans des conditions qui peuvent varier du tout au tout. Tout ce que cette étude aurait pu conclure est que le nombre de décès dû à la dompéridone est dans une certaine fourchette – et si cette fourchette est particulièrement

large, ce qui est probablement le cas ici aussi, le résultat n'a que peu d'intérêt.

Pourtant, les médecins ne semblent pas avoir de doute sur le fait que la dompéridone, comme tout médicament, peut poser des problèmes pour certains patients et dans certaines conditions d'exposition. Mais des études alarmistes, qui donnent une impression d'exactitude à des résultats approximatifs, ne contribuent pas à un débat serein sur le sujet.

Voir et croire

publié dans Le Temps du 10 décembre 2014

La "dataviz" (visualisation de données en bon français) est à la mode: on ne trouve quasiment plus de données numériques qui ne soient accompagnées de graphiques plus ou moins sophistiqués. On a quelques fois l'impression que leur intérêt est d'abord esthétique: attirer l'oeil du lecteur, sans que celui-ci n'apprenne grand chose. Mais leur fonction première reste de rendre l'information chiffrée plus accessible et compréhensible, surtout quand elle est complexe.

Aner Tal and Brian Wansink, deux chercheurs de l'Université de Cornell ont publié en 2014 un article dans la revue « Public Understanding of Science »¹ qui semble montrer que ce but est atteint: confronté à une publicité pour un nouveau médicament, les lecteurs étaient plus convaincus de l'efficacité de ce dernier quand les informations étaient présentées sous forme de diagramme que lorsqu'elles l'étaient sous forme de simple texte. Une preuve de l'efficacité de l'information graphique ? Malheureusement, l'histoire ne s'arrête pas là. Selon les expériences réalisées par les chercheurs, ce n'est pas le contenu du graphique qui a convaincu les lecteurs, mais sa simple présence – et le même effet est observé si on inclut une formule chimique, quelle qu'elle soit. Ces éléments donnent à la publicité une apparence scientifique qui augmente sa crédibilité, indépendamment de leur contenu.

On ne s'étonnera donc pas si les publicitaires ou les partis politiques dépensent sans compter pour publier de telles annonces, même lorsque leur contenu est

¹ Blinded with science: Trivial graphs and formulas increase ad persuasiveness and belief in product efficacy

trivial, voire erroné. C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui utilisent de tels outils – avec en haut de liste le premier parti de Suisse, qui mériterait amplement un prix de la meilleure fiction pour l'ensemble de son oeuvre graphique – mais pas forcément pour les citoyens.

* * *

Dans un autre domaine, le Washington Post nous prévenait fin 2014² qu'essayer de convaincre quelqu'un avec des arguments rationnels peut être contre-productif. Selon Brendan Nyhan et Jason Reifler, qui ont publié un article dans la revue « Vaccine », les personnes qui ont le plus peur du vaccin contre la grippe ne changent pas d'avis quand on leur présente des informations scientifiques montrant que les effets secondaires qu'ils craignent sont un mythe. Au contraire, ces personnes ont ensuite encore moins tendance à se faire vacciner – un retour de manivelle inattendu.

L'histoire ne dit pas si l'utilisation de graphiques pour présenter cette information annule ou accentue encore cet effet négatif.

Températures moyennes

Publié dans Le Temps du 24 septembre 2014

La National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), l'agence américaine qui étudie l'atmosphère, indique année après année que les températures enregistrées battent à chaque fois des records, avec par exemple en août 2014 une température moyenne sur la planète de 0.75°C au dessus de la norme. La publication de cette information sur certains blogs spécialisés dans la science a provoqué ce qui ressemble à un autre record: des centaines de commentaires de lecteurs discutant du réchauffement climatique.

Les désaccords profonds entre ces intervenants montrent que ce sujet est encore très mal compris. Pour Stéphane Foucart, journaliste scientifique au Monde, l'obstacle majeur à la compréhension du réchauffement climatique n'est pas la connaissance de théories thermodynamiques avancées, mais la maîtrise d'une notion mathématique qui nous est pourtant familière à tous depuis l'enfance: la moyenne. Celle-là même que

² « Here's how irrational flu vaccine deniers are », 8 décembre 2014

nous utilisons pour calculer nos notes de fin d'année scolaire a une place particulière en climatologie: comme l'explique le journaliste sur Twitter, la modification de la température moyenne de la terre est importante, parce qu'elle nous informe sur la quantité d'énergie gagnée ou perdue par l'atmosphère – et donc sur son éventuel réchauffement.

Pourquoi cette moyenne globale des températures est-elle difficile à appréhender ? Elle nous montre ce qui est commun entre les mesures effectuées à différents endroits du globe, mais cache les variations. A l'inverse, ce que chacun d'entre nous ressent est très local, tel que l'été maussade que l'on vient de passer – des souvenirs difficilement réconciliables avec l'idée d'un réchauffement. Il est d'ailleurs tout à fait possible que personne sur la planète n'ait expérimenté ce mois d'août moyen tel que nous le décrivent les statistiques. Cette notion de moyenne, que l'on a l'impression de bien comprendre, reste difficile à saisir quand elle ne correspond pas à ce qu'on observe.

Ceci n'est bien sûr pas valable uniquement dans le domaine du climat. Les exemples du caractère non-intuitif de la moyenne abondent, d'autant plus quand on traite de données asymétriques, telles que les salaires: personne ne peut gagner moins de 0 francs, mais il n'y a pas de limite au niveau maximum d'une rémunération. Résultat: en Suisse, les deux-tiers de la population gagne moins que la moyenne.

Reproduisons Piketty

Publié dans Le Temps du 25 juin 2014

Depuis sa publication, le livre "Le capital au XXI^e siècle" écrit par l'économiste français Thomas Piketty a provoqué de nombreuses controverses, dans les médias comme sur les réseaux sociaux. Si les économistes sont bien sûr les premiers concernés, des statisticiens ont également fait entendre leur voix dans la discussion.

Ces derniers ne se sont pas intéressés en priorité aux thèses présentées dans le livre, mais plutôt aux données utilisées par Piketty. Selon différents commentateurs, à commencer par le quotidien anglais Financial Times, celles-ci contiennent de multiples erreurs. Mais les spécialistes de l'analyse des chiffres se gardent bien

de blamer l'économiste français: toute personne qui a l'habitude de travailler avec de telles données complexes sait qu'il est impossible d'éviter les erreurs – et ce d'autant plus quand il s'agit de combiner des informations historiques couvrant plusieurs siècles et provenant de sources hétérogènes.

Ce qui intéresse particulièrement les statisticiens, c'est que Thomas Piketty ait choisi de mettre librement à disposition toutes les données qu'il a utilisées et toutes les analyses qu'il a effectuées pour son livre. Ceci permet à tout un chacun de reproduire les résultats obtenus, de les vérifier et de pointer du doigt d'éventuelles erreurs – ce que le Financial Times a fait, beaucoup plus rapidement que si les informations n'étaient pas disponibles. De cette manière, la discussion autour du livre se fait sur des bases scientifiques et à propos de questions précises – et il est possible de vérifier si un reproche donné influence les conclusions du travail, ou si c'est un détail insignifiant.

Cette problématique de l'accès aux données se pose dans toutes les sciences: comment évaluer la qualité d'un travail de recherche si on n'en connaît que les conclusions, et pas toutes les informations qui ont permis de les formuler ? La communauté scientifique progresse, lentement, dans l'idée de mettre ces données à disposition de tous.

Les thèses de Piketty sont-elles correctes ? Il est probablement impossible de répondre de façon si concise à des questions aussi complexes que celles qui se posent dans le monde de l'économie. Comme l'a dit le statisticien américain Nate Silver, il est nécessaire de rester sceptique non seulement au sujet du travail de l'économiste, mais également envers ses détracteurs. Et il faut continuer à encourager les personnes intéressées à reproduire les résultats de l'économiste pour y trouver les éventuelles erreurs – la seule manière d'avoir peut-être un jour une réponse à cette question.



Le Conseil d'éthique
Ethikrat
www.ethikrat-stat.ch

Le Conseil d'éthique de la statistique publique suisse
Der Ethikrat der öffentlichen Statistik der Schweiz
Consiglio etico di statistica pubblica svizzera
Swiss Ethics Council for Official Statistics

Le président
Der Präsident
Il presidente
President



Le Conseil d'éthique
Ethikrat
www.ethikrat-stat.ch

Neuchâtel, 31. Januar 2017

Fachliche Unabhängigkeit

Empfehlungen des Ethikrates zur Anwendung der Charta der öffentlichen Statistik der Schweiz

1 Einleitung

Die «fachliche Unabhängigkeit» ist eine der tragenden Säulen der öffentlichen Statistik. Sie bildet die Grundlage für das Vertrauen in die Arbeit der Statistikstellen und in die von ihnen produzierten statistischen Ergebnisse. Der Verhaltenskodex für europäische Statistiken führt die «fachliche Unabhängigkeit» sogar als ersten «Grundsatz» auf und bezeichnet sie als «Garant für die Glaubwürdigkeit der europäischen Statistiken». Mit diesem Papier soll dieses Grundprinzip näher erläutert und vor allem der Frage nachgegangen werden, welche rechtlichen, organisatorischen und personellen Voraussetzungen zur Gewährleistung der fachlichen Unabhängigkeit gegeben sein sollten.

2 Grundprinzip 6 «Fachliche Unabhängigkeit» gemäss Charta der öffentlichen Statistik der Schweiz

Die Charta der öffentlichen Statistik der Schweiz beschreibt das Grundprinzip 6 «Fachliche Unabhängigkeit», das als erstes Prinzip im Kapitel «II. Unabhängigkeit» eingebettet ist, wie folgt: *Die Statistikstellen sind bei der Erfüllung ihrer Aufgaben fachlich unabhängig, insbesondere gegenüber politischen Instanzen und Interessengruppen.*

Indikatoren:

- 6.1 *Um die Einhaltung des Grundprinzips sicherzustellen, sind die Produktion und die Diffusion der statistischen Informationen in geeigneter Form organisiert. Stellen, die nicht ausschliesslich Statistik betreiben, bezeichnen für ihre statistischen Arbeiten eine oder mehrere Statistikstellen.*
- 6.2 *Der Leiter der Statistikstelle ist hierarchisch so angesiedelt, dass der Zugang zum obersten Kader der Verwaltung und zur politischen Behörde gewährleistet ist.*
- 6.3 *Der Leiter verfügt über ein professionelles Profil von höchstem Niveau.*
- 6.4 *Der Leiter ist verantwortlich dafür, dass die Verbreitung der Statistiken in unabhängiger Weise erfolgt.*
- 6.5 *Der Leiter trägt die Verantwortung für die Festlegung der statistischen Methoden, der Standards und Verfahren, des Inhalts und des Zeitplans für die Veröffentlichung.*
- 6.6 *Statistische Ergebnisse werden getrennt von politischen Mitteilungen veröffentlicht.*
- 6.7 *Die Statistikstelle nimmt gegebenenfalls öffentlich zu statistischen Fragen Stellung, auch zu Kritik an Ergebnissen der öffentlichen Statistiken und zu deren Missbrauch.*

Präsident:
Gianantonio Paraviani Bagliani
Reckenbühlstrasse 24
6005 Luzern

Sekretariat:
Ethikrat, c/o Bundesamt für Statistik
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

3 Was ist eine Statistikstelle?

3.1 Vorbemerkung

Die fachliche Unabhängigkeit in der öffentlichen Statistik betrifft das Verhältnis einer Statistikstelle zu den übergeordneten Instanzen, politischen Behörden und Interessengruppen im Rahmen der Erfüllung ihrer statistischen Aufgaben. Es ist somit wichtig zunächst zu klären, was unter einer Statistikstelle zu verstehen ist, denn nur für diese gilt das Grundprinzip der fachlichen Unabhängigkeit.

3.2 Definition der Statistikstelle

Die Charta zählt im Anhang 1 unter Ziffer 5. die Stellen auf, die im Rahmen der Charta als Statistikstellen gelten. Dazu gehören:

- das Bundesamt für Statistik (BFS);
- die KORSTAT und die ihr angehörenden regionalen statistischen Ämter und Statistikstellen; und
- alle anderen Verwaltungseinheiten des Bundes (im Sinne des Bundesstatistikgesetzes) und alle öffentlich-rechtlichen Institutionen die teilweise dem Bundesstatistikgesetz unterstellt sind, die regelmässig in eigener Verantwortung statistische Informationen produzieren und veröffentlichen;
- alle anderen Verwaltungseinheiten oder öffentlich-rechtlichen Institutionen eines Kantons oder einer Gemeinde, die regelmässig in eigener Verantwortung statistische Informationen produzieren und veröffentlichen.

Diese Aufzählung ist nur teilweise geeignet, eine Statistikstelle zu definieren, für die das Grundprinzip der fachlichen Unabhängigkeit im Sinne der Charta gelten soll. Sie stellt eher eine Liste der Ansprechpartner und Koordinationsstellen im Bereich öffentliche Statistik aus organisatorischer Sicht dar. Im Kontext mit der fachlichen Unabhängigkeit ist eine Definition der Statistikstelle notwendig. In diesem Sinne sollte eine Statistikstelle folgende konstitutive Elemente aufweisen:

- Sie ist mit Aufgaben der öffentlichen Statistik als Kernaufgabe beauftragt.
- Sie erfüllt keine administrativen Aufgaben, die im Zielkonflikt mit der öffentlichen Statistik stehen.
- Sie produziert und verbreitet in eigener Verantwortung statistische Informationen.
- Sie trifft in eigener Verantwortung die Methodewahl in einem oder mehreren der folgenden Bereiche: Datenerhebung, Datenplausibilisierung, Datenbereinigung, Datenauswertung und Datenanalyse.

Die in diesem Papier gemachten Ausführungen zur fachlichen Unabhängigkeit sind somit in erster Linie für Statistikstellen gemäss obiger Definition relevant. Für die übrigen Ansprechpartner und Koordinationsstellen im Bereich öffentliche Statistik stellen sie wichtige Leitlinien dar, sollten sie später Aufgaben der erwähnten Art übernehmen.

4 Rechtlicher und politischer Rahmen

Die (fachliche) Unabhängigkeit der Statistikstellen ist nicht absolut, denn diese sind in der Regel in eine Verwaltungsstruktur eingebunden, die wiederum einen Rechtsrahmen hat und definierten politischen und administrativen Prozessen untersteht. Zu erwähnen seien hier vor allem die finanziellen Rahmenbedingungen und die politische Genehmigung des statistischen Programms. Die Statistikstelle kann also nur im Rahmen der bewilligten Budgetkredite und des verabschiedeten statistischen Programms fachlich unabhängig handeln.

5 Gegenstand der fachlichen Unabhängigkeit

Wie bereits erwähnt, bezieht sich die fachliche Unabhängigkeit im engeren Sinne auf das Verhältnis der Statistikstellen zu den übergeordneten Stellen, den politischen Behörden und Interessengruppen. Es geht darum, dass die Statistikstellen ihren statistischen Auftrag frei von politischen und sonstigen Ausseinflüssen erfüllen können, und zwar auf der Grundlage der in der Charta festgehaltenen Prinzipien der Wissenschaftlichkeit, Objektivität, Unparteilichkeit und Qualität sowie unter Einhaltung des Datenschutzes und der Zugänglichkeit.

Die fachliche Unabhängigkeit beinhaltet folgende Elemente:

- unabhängige Wahl der Verfahren, Definitionen, Methoden und Quellen (Prinzip 16);
 - unabhängige Wahl der zu produzierenden und zu veröffentlichenden statistischen Inhalte, insbesondere auf der Basis des statistischen Jahres- oder Mehrjahresprogramms und unter Berücksichtigung des Informationsbedarfs der Nutzerinnen und Nutzer;
 - unabhängige Wahl der Informationsmedien und des Diffusionszeitpunktes (Prinzipien 20 und 21);
 - Trennung von statistischen und politischen Mitteilungen; damit wird die fachliche Unabhängigkeit auch optisch offengelegt (Indikator 6.6); die Informationen der öffentlichen Statistik müssen als solche klar erkennbar sein, idealerweise mit einem speziellen Label (Indikator 19.1);
 - Öffentliche Stellungnahme zu statistischen Fragen, auch zu Kritik an Ergebnissen der öffentlichen Statistiken und deren Missbrauch (Indikator 6.7).
- Die so beschriebene fachliche Unabhängigkeit steht nicht im Widerspruch zur Zusammenarbeit mit den Fachdepartementen und den politischen Behörden. Im Gegenteil: die Einhaltung des Grundprinzips der Relevanz der statistischen Informationen, die Erfüllung der Qualitätsstandards und die Beachtung des Grundprinzips der Objektivität setzen voraus, dass alle verfügbaren Quellen und Informationen geprüft und verarbeitet werden. Die Zusammenarbeit mit den anderen Stellen ist somit zu fördern und nicht zu meiden. Die fachliche Unabhängigkeit wird dadurch in keiner Weise beeinträchtigt, entscheidet doch die Statistikstelle in letzter Instanz, unter Berücksichtigung des Informationsbedarfs der Nutzerinnen und Nutzer, über Inhalte, Verfahren, Definitionen, Methoden, Veröffentlichung, Diffusionsmedien und -zeitpunkt.

Schliesslich sei nochmals betont, dass die fachliche Unabhängigkeit nur bei gleichzeitiger Beachtung wichtiger Prinzipien der Charta Sinn macht. Es sind dies in erster Linie die Prinzipien der Unparteilichkeit und Objektivität (Prinzip 7), der Verantwortlichkeit (Prinzip 8) und der Gegendarstellung (Prinzip 9), die im selben Kapitel «ll. Unabhängigkeit» aufgeführt sind. Denn genau darin liegt die Glaubwürdigkeit begründet. Fachliche Unabhängigkeit bedeutet Freiheit, dieser sind allerdings durch die soeben erwähnten Prinzipien enge Grenzen gesetzt.

6 Rahmenbedingungen der fachlichen Unabhängigkeit

Die fachliche Unabhängigkeit, wie unter 5 beschrieben, kann nur dann erfolgreich und effektiv umgesetzt werden, wenn gewisse Rahmenbedingungen rechtlicher, organisatorischer und personeller Art erfüllt sind. Diese stellen einen gewissen Schutz der fachlichen Unabhängigkeit der Statistikstelle dar.

6.1 Rechtliche Verankerung

Sowohl die öffentliche Statistik als Staatsaufgabe als auch die damit beauftragte(n) Statistikstelle(n) sollten rechtlich verankert sein, idealerweise in einem Gesetz, mindestens aber in einer Verordnung. Zudem sollte die fachliche Unabhängigkeit der Statistikstellen von politischer und anderer externer Einflussnahme bei der Entwicklung, Produktion und Verbreitung von Statistiken rechtlich, idealerweise gesetzlich, garantiert sein. Der Verhaltenskodex für europäische Statistiken erwähnt die rechtliche Verankerung der Unabhängigkeit der Statistikstellen bereits im ersten Indikator (1.1). Auch wenn diese explizite Forderung in der Schweizer Charta fehlt, sollte diesem Aspekt bei der Vorbereitung bzw. Anpassung der gesetzlichen Grundlagen Beachtung geschenkt werden.

6.2 Veröffentlichung des statistischen Programms

Das Vorhandensein eines statistischen Jahres- oder Mehrjahresprogramms der öffentlichen Statistik, das die Prioritäten für den Informationsbedarf in Abhängigkeit von den verfügbaren finanziellen Mitteln festlegt und das veröffentlicht wird, trägt zur fachlichen Unabhängigkeit gegenüber dem potenziellen Druck von aussen bei. Ebenso der im Voraus bekanntgegebene Zeitplan der Veröffentlichung von statistischen Informationen (Prinzip 21). Das statistische Programm ist somit eine der wichtigen Voraussetzungen für die erfolgreiche Umsetzung der fachlichen Unabhängigkeit.

6.3 Organisatorische Massnahmen

Fachliche Unabhängigkeit einer Statistikstelle ist gegeben, wenn diese in eigener Verantwortung und weisungsfrei im Rahmen des Auftrags der öffentlichen Statistik handeln kann. Eine geeignete Organisation kann die Erfüllung dieses Prinzips erleichtern, idealerweise durch eine institutionelle Trennung der öffentlichen Statistik vom Verwaltungsvollzug. Eine von der Kernverwaltung ausgegliederte Statistikstelle würde diesem Prinzip am besten entsprechen. Eine Statistikstelle, die in einer öffentlichen Verwaltung eingebettet und deshalb rechtlich nicht selbstständig ist, sollte auf einer möglichst hohen hierarchischen Ebene angesiedelt sein, damit die direkten Kontakte zum obersten Kader der Verwaltung und zur politischen Behörde gewährleistet sind (vgl. auch Indikator 6.2). In jedem Fall sollte die verantwortliche Behörde mit geeigneten organisatorischen und rechtlich verankerten Massnahmen die fachliche Unabhängigkeit der Statistikstelle garantieren. Zudem setzt fachliche Unabhängigkeit voraus, dass der Statistikstelle keine administrativen Aufgaben zugeordnet sind, die im Widerspruch oder im Zielkonflikt mit der Kernaufgabe der öffentlichen Statistik stehen können.



Conseil d'éthique
Ethikrat
www.ethikrat-stat.ch
www.conseil.ethique-stat.ch

Le Conseil d'éthique de la statistique publique suisse
Der Ethikrat der öffentlichen Statistik der Schweiz
Consiglio etico di statistica pubblica svizzera
Swiss Ethics Council for Official Statistics

Le président
Der Präsident
Il presidente
President

5

6.4 Personelle Aspekte

Gemäss Charta (Indikatoren 6.2 bis 6.5) ist der Leiter / die Leiterin der Statistikstelle im Zusammenhang mit der Umsetzung der fachlichen Unabhängigkeit verantwortlich für die Verbreitung der Statistiken in unabhängiger Weise (Indikator 6.4) und für die Festlegung der statistischen Methoden, der Standards und Verfahren, des Inhalts und des Zeitplans für die Veröffentlichung. Um diese Verantwortung wahrzunehmen, soll der Leiter / die Leiterin über ein professionelles Profil von höchstem Niveau verfügen (Indikator 6.3). Fachliche Unabhängigkeit bedeutet aber auch, dass die Wahlbehörde den Leiter oder die Leiterin einer Statistikstelle allein auf der Grundlage der fachlichen Eignung und nicht aufgrund politischer Kriterien bestimmt. Zur hierarchischen Ansiedlung des Leiters / der Leiterin der Statistikstelle sei auf Punkt 6.3 verwiesen.

6.5 Ressourcen

Wie bereits erwähnt, hängt der finanzielle Spielraum der Statistikstelle vom bewilligten Budget ab. Die wirkungsvolle Umsetzung des Grundprinzips der fachlichen Unabhängigkeit wird erleichtert bzw. gefördert, wenn zur Erfüllung des Auftrags der öffentlichen Statistik der Statistikstelle genügend Ressourcen zugesprochen werden. Andererseits sollten andere Einnahmen, die eine gewisse Abhängigkeit implizieren könnten nur aufgrund klarer vertraglicher Vereinbarungen, die die Unabhängigkeit der Statistikstelle garantieren, zugelassen werden.

Neuchâtel, le 31 janvier 2017

Indépendance professionnelle

Recommandations du Conseil d'éthique concernant l'application de la Charte de la statistique publique de la Suisse

1 Introduction

L'«indépendance professionnelle» est l'un des principaux fondements de la statistique publique. Elle conditionne la confiance qui est accordée au travail des services de statistique et aux résultats qu'ils produisent. Dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, l'«indépendance professionnelle» est le principe numéro un, celui qui «assure la crédibilité des statistiques européennes». Le présent document a pour but d'expliquer plus en détail ce principe fondamental et, surtout, de préciser quelles conditions doivent être réunies, sur les plans légal et organisationnel et sur celui du personnel, pour garantir cette indépendance professionnelle.

2 Principe 6 «Indépendance professionnelle» selon la Charte de la statistique publique de la Suisse

La Charte de la statistique publique de la Suisse décrit en ces termes le principe 6 «Indépendance professionnelle», le premier des principes énoncés au chapitre «I. Indépendance» :

Les services de statistique exercent leur activité en toute indépendance, notamment vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt.

Indicateurs :

- 6.1 *La production et la diffusion des informations statistiques sont organisées de manière à garantir le respect du principe fondamental. Les services qui ne s'occupent pas exclusivement de statistique désignent un ou plusieurs services de statistique qu'ils chargent d'effectuer leurs travaux statistiques.*
- 6.2 *Le chef du service de statistique occupe une position hiérarchique qui lui garantit un accès au plus haut niveau de l'administration et à l'autorité politique.*
- 6.3 *Le chef du service de statistique a un profil professionnel du plus haut niveau.*
- 6.4 *Il appartient au chef du service de statistique de veiller à ce que la diffusion des statistiques s'effectue en toute indépendance.*
- 6.5 *Il appartient au chef du service de statistique de définir les méthodes, les normes et les procédures statistiques, ainsi que le contenu et la date de diffusion des publications statistiques.*
- 6.6 *Une distinction claire est faite entre la publication de résultats statistiques et les communications de nature politique.*
- 6.7 *Le service de statistique, s'il y a lieu, s'exprime publiquement sur les questions statistiques, y compris sur les critiques et l'utilisation abusive des résultats statistiques.*

Président:
Gianantonio Paravicini Bagliani
Reckenbühlstrasse 24
6005 Luzern

Secrétaire:
Conseil d'éthique, c/o Office fédéral de la statistique
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel



Conseil d'éthique
Conseil d'éthique
www.ethikrat-stat.ch
www.conseilethique-stat.ch

2

3 Qu'est-ce qu'un service de statistique ?

3.1 Remarque préliminaire

En matière de statistique publique, l'indépendance professionnelle concerne les rapports d'un service de statistique avec les organes auxquels il est soumis, les autorités politiques et les groupes d'intérêt, lors de l'exécution de ses tâches statistiques. Il est dès lors important de commencer par expliquer ce que l'on entend par service de statistique, puisque le principe d'indépendance professionnelle ne s'applique qu'à cette entité.

3.2 Définition du service de statistique

La Charte énumère au chiffre 5 de l'annexe 1 les organismes qui sont des services de statistique au sens de ladite Charte. En font partie :

- l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- la CORSTAT ainsi que les offices régionaux et les services de statistique qui en sont membres ;
- toute autre unité administrative de la Confédération (au sens de la loi sur la statistique fédérale) et toute institution de droit public partiellement soumise à la loi sur la statistique fédérale, qui produisent et diffusent régulièrement, sous leur propre responsabilité, des informations statistiques ;
- toute autre unité administrative ou institution de droit public d'un canton ou d'une commune, qui produit et diffuse régulièrement, sous sa propre responsabilité, des informations statistiques.

Cette définition n'est pas totalement appropriée pour définir un service de statistique auquel le principe d'indépendance professionnelle au sens de la Charte doit s'appliquer. Il s'agit plutôt d'une liste d'interlocuteurs et de services de coordination dans le domaine de la statistique publique d'un point de vue organisationnel. Dans le contexte relatif à l'indépendance professionnelle, il est nécessaire de définir ce que recouvre la notion de service de statistique. Dans ce sens, un service de statistique doit remplir les critères suivants :

- être principalement chargé de tâches de la statistique publique ;
- n'exécuter aucune tâche administrative incompatible avec la statistique publique ;
- produire et diffuser des informations statistiques sous sa propre responsabilité ;
- procéder sous sa propre responsabilité au choix des méthodes dans un ou plusieurs des domaines suivants : collecte, plausibilisation, apurement, exploitation et analyse des données.

Les explications données dans le présent document sur l'indépendance professionnelle sont pertinentes essentiellement pour les services de statistique tels qu'ils viennent d'être définis. Pour les autres interlocuteurs et services de coordination dans le domaine de la statistique publique, elles représentent des lignes directrices importantes à prendre en compte ultérieurement, si ceux-ci étaient amenés à reprendre des tâches citées ci-dessus.



Conseil d'éthique
Conseil d'éthique
www.ethikrat-stat.ch
www.conseilethique-stat.ch

3

4 Cadre légal et politique

L'indépendance (professionnelle) des services de statistique n'est pas absolue, ces derniers faisant généralement partie d'une structure administrative qui s'insère dans un cadre légal et qui est soumise à des processus politiques et administratifs donnés. On mentionnera dans ce contexte principalement les conditions-cadre financières et l'approbation par les autorités politiques du programme statistique. Un service de statistique ne peut par conséquent agir en toute indépendance professionnelle que dans le cadre des crédits budgétaires autorisés et du programme statistique approuvé.

5 Objet de l'indépendance professionnelle

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'indépendance professionnelle au sens strict se réfère aux rapports qu'entretiennent les services de statistique avec les organes auxquels ils sont soumis, avec les autorités politiques et les groupes d'intérêt. Elle implique que les services de statistique peuvent exercer leur mandat statistique hors de toute influence politique ou autre influence externe, sur la base des principes de scientificité, d'objectivité, d'impartialité et de qualité figurant dans la charte, en respectant la protection des données et en garantissant leur accessibilité.

L'indépendance professionnelle porte sur les éléments suivants :

- choix des procédures, définitions, méthodes et sources (principe 16) ;
 - choix des informations statistiques à produire et à diffuser, en particulier sur la base du programme annuel ou pluriannuel de la statistique et tenant compte des besoins d'information des utilisateurs ;
 - choix des médias et de la date de diffusion (principes 20 et 21) ;
 - distinction entre les publications statistiques et les communications politiques : l'indépendance professionnelle est ainsi visuellement affirmée (indicateur 6.6) ; les informations de la statistique publique doivent être clairement identifiables, dans l'idéal par un label spécial (indicateur 19.1) ;
 - prise de position publique sur des questions statistiques, y compris sur les critiques formulées à l'encontre de résultats de la statistique publique et leur utilisation abusive (indicateur 6.7).
- L'indépendance professionnelle telle qu'elle vient d'être décrite n'est nullement en contradiction avec une collaboration avec les départements de l'administration et les autorités politiques. Bien au contraire : le respect du principe de la pertinence des informations statistiques, l'application des normes de qualité et l'observation du principe d'objectivité supposent une vérification et un traitement de toutes les sources et informations disponibles. D'où la nécessité de promouvoir la collaboration avec les autres services et non de l'éviter. Cette collaboration n'entraîne en rien l'indépendance professionnelle, puisque c'est le service de statistique qui décide en dernier ressort du contenu, des procédures, définitions et méthodes, de la publication, des moyens et de la date de diffusion, en tenant compte des besoins d'information des utilisateurs.



Conseil d'éthique
Conseil d'éthique
www.conseiletique-stat.ch

4

Il convient enfin de souligner une fois encore que l'indépendance professionnelle n'a de sens que si, simultanément, d'autres principes essentiels de la Charte sont respectés. Il s'agit en premier lieu des principes d'impartialité et d'objectivité (principe 7), de responsabilité (principe 8) et de mise en garde (principe 9), également énumérés au chapitre « l'indépendance ». La crédibilité repose en effet précisément sur ces principes. L'indépendance professionnelle est synonyme de liberté, une liberté à laquelle les principes susmentionnés posent toutefois des limites strictes.

6 Conditions-cadre de l'indépendance professionnelle

L'indépendance professionnelle au sens du chiffre 5 ne peut être mise en œuvre avec succès et efficacité que si certains conditions-cadre de nature légale, organisationnelle et personnelle sont remplies. Ces conditions sont garanties d'une certaine protection de l'indépendance professionnelle du service de statistique.

6.1 Inscription dans la loi

La statistique publique, comme activité de l'Etat, de même que les services statistiques, en tant que responsables, devraient être inscrits dans le droit, idéalement dans une loi, tout du moins dans un règlement ou une ordonnance. La garantie de l'indépendance professionnelle des services de statistique vis-à-vis de toute influence politique ou autre influence externe dans le développement, la production et la diffusion de statistiques devrait également reposer sur une base légale, si possible une loi. Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne mentionne l'inscription dans le droit de l'indépendance de l'autorité statistique déjà dans le premier indicateur (1.1). Même si la Charte suisse n'énonce pas explicitement cette exigence, il y a lieu de tenir compte de cet aspect en élaborant ou en adaptant les bases légales.

6.2 Publication du programme statistique

L'existence d'un programme annuel ou pluriannuel de la statistique publique, qui fixe les priorités en matière de besoins d'information en fonction des ressources financières disponibles et qui est approuvé par l'autorité politique et publié, contribue à assurer l'indépendance professionnelle vis-à-vis des pressions externes potentielles. Il en va de même du calendrier des publications statistiques communiqué à l'avance (principe 21). Le programme statistique constitue par conséquent l'une des conditions essentielles à la bonne mise en œuvre de l'indépendance professionnelle.

6.3 Mesures organisationnelles

L'indépendance professionnelle d'un service de statistique est garantie si ce dernier peut agir de sa propre responsabilité et sans instructions en vertu d'un mandat de statistique publique. Une organisation appropriée peut faciliter la réalisation de ce principe, idéalement par une séparation institutionnelle entre statistique publique et application de mesures administratives. Un établissement de droit public est le plus à même de satisfaire ce principe. Le service de statistique doit occuper une place dans la hiérarchie qui lui garantisse des contacts directs au plus haut niveau de l'administration et avec l'autorité politique (voir aussi indicateur 6.2). Dans tous les cas, l'autorité responsable doit garantir, par des mesures organisationnelles et juridiques appropriées, l'indépendance professionnelle du service de statistique. Dans tous les cas, le service de statistique ne doit se voir confier aucune tâche administrative incompatible ou en contradiction avec la mission de base de la statistique publique.



Conseil d'éthique
Conseil d'éthique
www.conseiletique-stat.ch

5

6.4 Aspects liés au personnel

Conformément à la Charte (indicateurs 6.2 à 6.5), le chef du service de statistique est chargé de veiller à ce que la diffusion des statistiques s'effectue en toute indépendance (indicateur 6.4) et de définir les méthodes, les normes et les procédures statistiques, ainsi que le contenu et la date de publication des résultats. Pour assumer cette responsabilité, le chef du service doit avoir un profil professionnel du plus haut niveau (indicateur 6.3). Le concept d'indépendance professionnelle implique aussi que l'autorité qui nomme le chef du service de statistique doit prendre sa décision uniquement sur la base des compétences professionnelles de ce dernier et non sur la base de considérations politiques. Le point 6.3 donne plus de précisions sur la position hiérarchique du chef du service de statistique.

6.5 Ressources

Comme mentionné plus haut, la marge de manœuvre financière du service de statistique dépend du budget alloué. La mise en œuvre du principe d'indépendance professionnelle est facilitée, voire favorisée si le service de statistique est doté de ressources suffisantes. D'un autre côté, les recettes qui pourraient impliquer une certaine dépendance devraient n'être autorisées qu'en vertu de dispositions contractuelles qui garantissent sans ambiguïté l'indépendance du service de statistique.

Statistik bei der Suva

SSS-BI Networking Event



Freitag, 2. Juni 2017 bei der Suva, Fluhmattstrasse 1, 6002 Luzern

Programm

- 14:00 - 14:20 Suva / Versicherungstechnik
Kurzes Vorstellen der Suva und der Abteilung Versicherungstechnik (Olivier Steiger
Abteilungsleiter Versicherungstechnik)
- 14:20 - 14:40 UVG Statistik
Vorstellen des Bereich Statistik der Suva, der Sammelstelle der Statistik der
Unfallversicherung UVG (SSUU) mit Schwerpunkt UVG Statistik (Oliver Ruf Bereichsleiter
Statistik)
- 14:40 - 15:10 Höchstverdienst
In der Unfallversicherung UVG richten sich die Taggelder und Renten nach dem Verdienst
des Verunfallten. Für den Verdienst gibt es eine Obergrenze, den sogenannten Höchstbetrag
des versicherten Verdienstes. Er ist so festgesetzt, dass in der Regel 92% bis 96% der
obligatorisch versicherten Arbeitnehmer zu ihrem vollen Verdienst versichert sind. Der
Höchstbetrag wird vom Bundesrat von Zeit zu Zeit den Einkommensverhältnissen der
Versicherten angepasst. Die statistischen Grundlagen dazu liefert jährlich die Sammelstelle
für die Unfallversicherung UVG (SSUV) an das Bundesamt für Gesundheit. (Peter Andermatt
Bereich Statistik)
- 15:10 - 15:30 Pause
- 15:30 - 16:20 Vollbeschäftigten-Schätzung
Die Unfallversicherung UVG ist eine Kollektivversicherung. Die für Unfallstatistik übliche
Bezugsgrösse "Anzahl Personen-Jahre/Stunden unter Risiko" ist deswegen nicht direkt
bekannt. Aus den deklarierten Lohnsummen der versicherten Betriebe sowie den aus
Unfallmeldungen bekannten versicherten Verdiensten der verunfallten Personen wird
darum die gesuchte Bezugsgrösse näherungsweise bestimmt. (Marcel Graf Bereich Statistik)
- 16:20 - 17:00 Prävention
Eine wichtige Aufgabe ist die statistische Begleitung von Präventions-Kampagnen. Anhand
der Stolperkampagne wird der Beitrag der Statistik exemplarisch aufgezeigt. (Rahel
Rüetschli Bereich Statistik)
- Ab 17:00 Apéro

Anmeldung: die Anzahl Teilnehmer ist begrenzt, Anmeldung bei sss@stat.ch

SOCIETY

Offizielles Organ der Schweizerischen Gesellschaft für Statistik (Swiss Statistical Society)
Organe de publication officiel de la Société Suisse de Statistique (Swiss Statistical Society)

Erscheint 3 Mal jährlich
März, Juni, November
Parution: 3 fois par an (mars, juin, novembre)

Redaktion / Rédaction
Vertrieb / Distribution
Thomas Holzer
thomas.holzer@bern.ch
Rodolphe Dewarrat
sss@imsd.ch

Konzept, Gestaltung
Mise en page, graphisme
Peter Gaffuri AG, Grafisches Zentrum
Kornhausplatz 7, 3011 Bern, www.gaffuri.ch

Inserate / Publicités
Erna Seematter, Swiss Statistical Society
erna.seematter@stat.ch
s/w / n/b 1/4 S. / p. Fr. 100.–
s/w / n/b 1/2 S. / p. Fr. 200.–
s/w / n/b 1/1 S. / p. Fr. 300.–
Umschlag innen 1/1 S.
Couverture intérieure 1/1 p. Fr. 400.–
Umschlag aussen 1/1 S.
Couverture extérieure 1/1 p. Fr. 500.–

Auflage: 505 Exemplare
Tirage: 505 exemplaires

© 2015 SWISS STATISTICAL SOCIETY
ISSN 2296-9969 (Print)
ISSN 2296-9977 (Internet)

Vorstand / Comité

Präsident / Président
Marcel Baumgartner
Nestec S.A.
Av. Nestlé 55, 1800 Vevey
Tel. +41 (0)21 924 18 03
marcel.baumgartner@nestle.com

Vizepräsident / Vice-président
Dr. Enrico Chavez
Nestlé Product Technology Centre Orbe
1350 Orbe
Tel. +41 (0)31 324 16 88
enrico.chavez@rdor.nestle.com

Präsident / Président SSS-BI
Dr. Rodolphe Dewarrat
IMSD Sàrl
Le Cernil 19
CH-2722 Les Reussilles
Tel. +41 (0)32 544 14 30
rodolphe.dewarrat@imsd.ch

Präsident / Président SSS-ER
Prof. Laurent Donzé
Université de Fribourg
Bd de Pérolles 90
1700 Fribourg
Tel. +41 (0)26 300 82 75
laurent.donze@unifr.ch

Präsident / Président SSS-O
Dr. Daniel Fink
Universités de Lausanne et Lucerne et Office
fédéral de la statistique
daniel.fink@unil.ch

Kassier / Trésorier
Dr. Jérôme Pasquier
Institut universitaire de médecine
sociale et préventive
Route de la Corniche 10
1010 Lausanne
Tel. +41 (0)21 314 72 47
jerome.pasquier@chuv.ch

Aktuar / Secrétaire
Dr. Jean-Marc Nicoletti
Office fédéral de la statistique
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel
Tel. +41 (0)58 463 63 11
jean-marc.nicoletti@bfs.admin.ch

Mitglied / Membre
Thomas Holzer
Statistik Stadt Bern
Junkerngasse 47
Postfach, 3000 Bern 8
Tel. +41(0)31 321 75 42
Thomas.Holzer@bern.ch

Mitglied / Membre
Ruth Meier
Office fédéral de la statistique
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel
Tel. +41 (0)58 463 60 76
ruth.meier@bfs.admin.ch

Geschäftsführung / Administration
Swiss Statistical Society (SSS)
Administration, 3000 Bern
Tel. +41 (0)44 350 03 41
sss@stat.ch

Die Schweizerische Gesellschaft für Statistik dankt der Akademie der Naturwissenschaften Schweiz SCNAT für die finanzielle Unterstützung des Bulletins.

Die Schweizerische Gesellschaft für Statistik, gegründet im Jahr 1988, fördert die Anwendung und die Entwicklung der Statistik in der Schweiz, vertritt die Interessen der auf diesem Gebiet tätigen Personen in Praxis, Forschung und Lehre und trägt zur Anerkennung der Statistik als eigenständige wissenschaftliche Disziplin bei. ■ Das Bulletin wird jedem Mitglied der Gesellschaft zugeschickt. Der Jahresbeitrag beträgt Fr. 70.– für natürliche Personen und Fr. 350.– für juristische Personen. ■ Bitte senden Sie Ihren Beitrittsantrag oder allfällige Adressänderungen direkt an die Geschäftsführerin. ■ Artikel, Kommentare und Informationen für das Bulletin sind sehr willkommen. Bitte schicken Sie Ihre Beiträge der Redaktion.

La Société Suisse de Statistique (SSS) a été fondée en 1988. Ses objectifs consistent à promouvoir le développement et l'application de méthodes statistiques en Suisse, de représenter les intérêts de toutes celles et de tous ceux qui s'occupent de la méthodologie statistique dans l'industrie, dans l'administration, dans la recherche et l'enseignement, et de contribuer activement à la reconnaissance de la statistique en tant que branche scientifique indépendante. ■ Le bulletin SSS est envoyé à tous les membres de la société. La cotisation annuelle s'élève à 70 francs suisses par personne et à 350 francs pour une société. ■ Nous vous serions reconnaissants de faire parvenir votre inscription à la société ou de communiquer d'éventuels changements d'adresses à l'administratrice. ■ Articles, commentaires et informations sur le bulletin SSS sont les bienvenus. Vous êtes priés de les envoyer directement à la rédaction.

SWISS STATISTICAL SOCIETY

- Ich möchte der Schweizerischen Gesellschaft für Statistik beitreten
 Je désire être membre de la Société Suisse de Statistique

Ich möchte zusätzlich folgender
Sektion beitreten:
*Je désire également faire partie
de la Section :*

- Öffentliche Statistik
Statistique publique
 Business & Industry
 Education & Research

Name / Vorname • *Nom / Prénom*

Adresse

PLZ / Ort • *NPA / Lieu*

Tel.

E-Mail

Schicken Sie die Beitrittserklärung an die Swiss Statistical Society (SSS), Administration, 3000 Bern
Formulaire à envoyer à la Swiss Statistical Society (SSS), Administration, 3000 Berne

